

UNE DÉMARCHE
ÉCOLOGIQUE
CERTIFIÉE



- Aptitude à l'usage contrôlée
- Sélection de matières premières de qualité
- Absence d'ingrédients dangereux garantie
- Information de l'étiquetage validée
- Réduction des déchets

Une certification européenne officielle

L'Ecolabel est une certification européenne délivrée par les autorités nationales selon un référentiel commun. Les critères d'attribution sont définis au niveau européen, après consultation large d'experts. Et le label est attribué uniquement après vérification du respect de ces critères environnementaux et de performance.

Le label écologique communautaire est le seul label écologique officiel européen permettant de valoriser des produits plus respectueux de l'environnement que la moyenne des produits mis sur le marché, tout en garantissant des performances identiques à celles des produits analogues.

11 critères stricts

1. Incidence minimale sur les écosystèmes aquatiques
2. Usage restreint d'ingrédients nocifs ou dangereux pour l'environnement
- 3/4. Réponse à des exigences strictes en matière de biodégradabilité en aérobie et en anaérobie
5. Utilisation de parfums conformes aux bonnes pratiques de l'IFRA
6. Utilisation d'agents colorants non bioaccumulables
7. Limitation de la concentration de conservateurs ou de biocides
8. Absence de certains ingrédients dangereux pour l'environnement (CMR, APEO, NTA...)
9. Réduction des déchets d'emballage
10. Aptitude à l'usage validé par un test consommateur
11. Information consommateur

Un avantage concurrentiel important

Pour un grand nombre de consommateurs, l'Ecolabel est en passe de devenir un pré-requis incontournable dans leur processus de sélection.

L'Ecolabel européen permet d'apporter une réponse concrète et objective aux questionnements et attentes des clients en matière environnementale.



EU Ecolabel : FR/30/019



FABRIQUÉ EN FRANCE
MADE IN FRANCE